

# L'appli M-ticket !

Mon ticket de transport sur mon smartphone !

Titres disponibles :  
PASS 10 voyages  
et ticket unitaire.

Téléchargez gratuitement  
l'application M-ticket et  
voyagez léger avec votre  
smartphone.

FLASHEZ

ACHETEZ

VALIDEZ



TransXagglo **Pratique et pour tous**  
Il n'y a rien de commun dans nos transports

## Transport à la Demande (TAD)

Renseignements et réservation au  
0 800 870 942 (prix d'un appel local)

Les réservations doivent être effectuées :

⌚ au plus tôt 15 jours à l'avance ⌚ au plus tard à 17H00, la veille (du lundi au vendredi)

⌚ au plus tard le vendredi à 17H00 (pour les courses du lundi)

## Transport pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Renseignements et réservation au  
0 800 870 942 (prix d'un appel local)

⌚ Je me déplace dans Manosque : Dossier à retirer à l'accueil de DLVAgglo - Hôtel d'Agglomération - Place de l'hôtel de ville 04100 Manosque

⌚ Service accessible aux personnes dont l'inscription a été validée par le service Mobilité.

⌚ Je me déplace hors Manosque dans une commune de DLVAgglo : Renseignements et réservation au  
0 800 870 942 (prix d'un appel local)

## Bien voyager



Faire signe au conducteur aux arrêts.



Il est interdit de manger - fumer - vapoter et boire dans le bus.



Les chiens guides d'aveugles tenus en laisse sont acceptés sans supplément. Les animaux domestiques <10 Kg sont autorisés sur les genoux du propriétaire, dans des paniers, cages ou sacs fermés. Les chiens >10Kg sont autorisés, tenus en laisse et muselés, sous le siège. Les propriétaires restent responsables de leur animal. Les NAC, les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits.



Dans les véhicules interurbains, le voyage assis et le port de la ceinture de sécurité sont obligatoires.



Dans les véhicules urbains, les deux-roues sont interdits. Les rollers, skateboards, hoverboards, trottinettes, vélos pliés sont autorisés et doivent être tenus en main. Dans les véhicules interurbains, ces objets doivent être déposés dans les soutes où les vélos sont acceptés.



Dans les véhicules urbains, les poussettes, landaus et caddies sont autorisés. Déployés, ils ne doivent pas entraver la circulation des passagers. Dans les véhicules interurbains, les landaus et poussettes sont admis en soute.



Seuls les bagages peu encombrants et les caddies sont admis dans les véhicules. Les autres bagages doivent être transportés en soute.



Les clients qui, par leur tenue ou leur comportement, risquent d'incommoder les autres clients ou de troubler l'ordre public à l'intérieur des véhicules affectés au service, ne sont pas admis à y monter, même s'ils sont disposés à acquitter le prix de leur voyage.



MON GUIDE  
**MOBILITÉ**  
À PARTIR DU 11 JUILLET 2024



TransXagglo **Pratique et pour tous**  
Il n'y a rien de commun dans nos transports

## TARIFS

Valables à partir  
du 11 juillet 2024

TYPE DE TITRE	PRIX
<b>TICKET UNITAIRE</b> (valable 1h30 avec correspondance)	<b>1.50€</b>
<b>PASS 10 VOYAGES</b>	<b>10€</b>
<b>PASS MENSUEL</b>	<b>20€</b>
<b>PASS ANNUEL +26 ANS</b>	<b>120€</b>
<b>PASS ANNUEL +26 ANS RÉDUIT</b>	<b>60€</b>
<b>PASS ANNUEL -26 ANS</b>	<b>90€</b>
<b>PASS ANNUEL SCOLAIRE Collège / Lycée</b>	<b>60€</b>
<b>PASS ANNUEL SCOLAIRE Maternelle / Élémentaire</b>	<b>50€</b>
<b>PASS ANNUEL EXTÉRIEUR (HORS DLVA)</b>	<b>150€</b>

**Tarif réduit :**  
-50% appliqué.

Être bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire ou l'aide médicale de l'Etat.  
Présenter un document justificatif à jour.

**Prime transport:**  
50% de l'abonnement pris en charge par l'employeur si le salarié prend un abonnement Trans'Agglo  
Trajet : Domicile > Travail

Présenter le justificatif de paiement à l'employeur qui doit en rembourser la moitié.  
Pas de remboursement pour les tickets unitaires ou PASS 10 voyages.



## Où acheter vos titres de transport ?



### Auprès du conducteur :

Les coupures au-dessus de 20 € pourront être refusées dans les bus. Merci de faire l'appoint.

• Ticket unitaire • Pass 10 voyages

### Points de vente : Offices de tourisme :

Manosque - Gréoux - Oraison - Riez - Valensole - Quinson.

• Pass 10 voyages • Pass annuel • Pass mensuel

Halte routière Manosque : • Pass 10 voyages

### E-boutique sur le site mobilite.dlva.fr

• Pass annuel • Pass mensuel



Flashez - Consultez



Tarifs

Horaires

Eboutique

### Accueil & informations

Hôtel d'Agglomération - Place de l'Hôtel de ville 04100 Manosque - Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

**mobilite.dlva.fr**

ou Trans'Agglo

Renseignements

**0 800 870 942**



## Infos pratiques



Les abonnements encore valides le restent jusqu'à leur date de fin.



Paiement par carte bancaire sécurisé sur le site mobilite.dlva.fr.



Paiement par chèque, espèces ou CB directement à l'accueil des offices de tourisme DLVAgglo. Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés (hors cadre transport scolaire).



Validité du Pass 10 voyages indéterminée avec 1 correspondance et utilisable par plusieurs personnes.



## Je lis l'actualité le temps de mon trajet !



SMART PRESS

De grands magazines mis gratuitement à votre disposition sur votre smartphone !



## Suivre mon bus en temps réel !



Je flashe le QR CODE ci-contre ou celui de ma carte.



## Horaires d'ouverture des points de vente Offices de tourisme

### MANOSQUE

De Juin à Septembre :  
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h  
D'Octobre à Mai :  
du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

### GREOUX LES BAINS

Juillet et Août :  
du lundi au samedi de 9h30 à 13h et de 15h30 à 19h  
Septembre et Octobre et d'Avril à Juin :  
du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h

Dimanche et jours fériés :  
9h30 à 12h30 (13h en juillet et Août)  
Novembre :  
du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h  
De Décembre à Mars :  
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h  
Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

### ORAISON

Juillet et Août :  
du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 15h à 18h  
De Septembre à Juin :  
du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h00 (17h30 en septembre et juin)  
D' Octobre à Décembre et D'Avril à Mai :  
du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h  
De Janvier à Mars :  
du lundi au vendredi de 9h à 12h30  
Jours fériés : 9h à 12h30

### RIEZ

**De Novembre à Mars : bureau d'accueil fermé**  
Juillet et Août :  
du lundi au samedi de 9h30 à 13h et de 15h à 18h  
Dimanche de 9h30 à 13h  
Juin et Septembre :  
du lundi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h  
Octobre, Avril et Mai :  
du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30  
Jours fériés de 9h à 12h30

### VALENSOLE

**De Novembre à Mars : bureau d'accueil fermé**  
De Juin à Août :  
du lundi au samedi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30  
Dimanche de 9h30 à 13h  
Septembre, Octobre, Avril et Mai :  
du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30  
Jours fériés de 9h à 12h30

### QUINSON

Juillet et Août :  
du lundi au samedi de 9h à 13h et de 15h30 à 18h30  
Jours fériés de 9h à 12h30  
Septembre et Juin :  
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h  
Samedi de 9h à 12h30  
Octobre, Avril et Mai :  
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30  
Samedi et jours fériés :  
de 9h30 à 12h30  
De Novembre à Mars :  
du lundi au samedi de 9h à 12h30